



SWISS OPTIMIST

Avis de Course

Championnat Suisse par points

9./10.9.2023

Société Nautique de Nyon

Quai Louis Bonnard 11, 1260 Nyon



1 RÈGLES

- 1.1 La régata est régie par les règles de courses à la voile de World Sailing 2021-24.
- 1.2 Les prescriptions de SwissSailing aux règles de course.
- 1.3 RCV 40.1 s'applique à tout moment lorsque les bateaux sont à flot.
- 1.4 Règle 61.1 « Informer le réclamé » est modifiée comme suit :
Ajouter à la règle 61.1 (a): Un bateau qui désire réclamer doit informer le comité de course contre qui il réclame et ce, sitôt le passage de la ligne d'arrivée franchie.

2 PUBLICITÉ

La publicité des participants est autorisée selon „Regulation 20” de World Sailing.
L'organisateur peut obliger les concurrents à porter la publicité de la manifestation.

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte pour les bateaux de la classe Optimist, navigatrices et navigateurs de l'année de naissance de 2008 et plus jeune.
- 3.2 Pour les concurrents Suisses les directives d'admissibilité de Swiss-Sailing sont appliqués.
- 3.3 Les concurrents Suisses doivent être membres de Swiss Optimist, les étrangers de leur association nationale de la classe.
- 3.4 L'inscription devra parvenir avant le 08.09.2023 sous **Manage2Sail**.
- 3.5 Inscription CHF 40.- avec repas du soir
- 3.6 Inscription tardive possible au plus tard 09.09.2023 à 10:30h
Coût supplémentaire CHF 20.-
- 3.7 Présentations de documents en fonction de la situation actuelle de la liste des membres de Swiss Optimist:
VERT: aucun document ne doit être présenté, si aucun nouveau matériel n'est utilisé.
ORANGE: une copie de l'attestation d'assurance devra être présentée.
ROUGE: aucune participation sans les documents complets (certificat de jauge, carte de membre de SwissOptimist et assurance)
- 3.8 Un changement de numéro de voile ne sera possible que sur autorisation du Comité de course avec une demande par écrit. Si cette instruction n'est pas appliquée, les concurrents seront classés DNC avec le numéro de voile de leur inscription, donc pas classé avec le numéro qui n'aura pas été annoncé comme décrit ci-dessus.

4 PROGRAMME

- | | | |
|-----|-----------------------------|---|
| 4.1 | Sa, 09.09.2023 9:00 - 12:00 | Registration |
| | 12:30 | Coach Briefing |
| | 12:45 | Skippermeeting |
| | 13:55 | Premier signal d'avertissement possible |

L'heure de mise à disposition pour le signal d'avertissement de la première course de la journée suivante sera publié au plus tard à 19:30h sur le tableau officiel la veille.

- 4.2 Le dernier jour le dernier signal d'avertissement possible est à 15:30h, si la régata se court par groupe 15:30h sera la limite de départ du premier groupe. Les groupes suivants pourront donc partir après 15:30h.
- 4.3 En cas de rappel général, d'autres signaux d'avertissement pourront être donnés pour autant que le premier signal ait été donné avant 15:30h. Cette exception n'est pas valable pour une course reportée ou interrompue.

5 JAUGE

- 5.1 Le contrôle du certificat de jauge sera effectué par le bureau de course

(voir point 3.7 de l'Avis de course).

5.2 Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.

5.3 Aucun certificat de jauge ne sera délivré sur place.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront publiées sur **Manage2Sail** ou sur optimist.ch le 01.09.2023.

Il n'y a pas de copies imprimées distribuées.

7 COURSES

Le parcours est de type trapèze IODA.

8 PÉNALITÉS

L'annexe P pour la règle 42 s'applique.

9 CLASSEMENT

9.1 La régata sera validée si 1 course est validée.

9.2 Si 4 courses et plus sont validées le classement d'un bateau sera le total de ses points moins le plus mauvais résultat.

9.3 6 manches sont prévues. Max. 4 manches par jour.

10 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les coachs doivent inscrire les bateaux accompagnateurs lors de l'enregistrement et s'engagent à collaborer au dispositif de sécurité de l'organisateur.

11 PRIX

Les prix suivants seront attribués

11.1 Les 3 premiers bateaux

11.2 La 1ère fille

11.3 Le 1er Opti B (jusqu'à 11 ans)

11.4 Chaque participant (un prix souvenir)

12 RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

12.1 Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (règle 3 des RCV, Décision de courir). Avec son inscription et sa participation, les concurrents renoncent à toute prétention en responsabilité ou autre à l'égard du club organisateur ou des personnes qui participent à l'organisation de cette régata.

12.2 Chaque bateau participant doit présenter une assurance valide en responsabilité civile min. CHF 1'500'000 et valable en compétition.

